

Les sénateur·rices de droite et le gouvernement s'opposent au statut de fonctionnaire des AESH : une honte !

AED - AESH

ACTUS MILITANTES



La proposition de loi, portée par une large partie du Sénat, a été amendée afin de supprimer les articles qui visaient enfin à initier la création d'un corps des AESH. Le texte initial s'en est ainsi trouvé vidé de sa substance.

Pour un motif principalement budgétaire, la création d'un **statut de fonctionnaire** de catégorie B pour nos collègues AESH a été **rejetée** par la majorité des sénateurs, **sans qu'aucune solution ne soit proposée** pour répondre à une situation pourtant au bord de la rupture.

La proposition de loi, portée par une large partie du Sénat, a été amendée afin de supprimer les articles qui visaient enfin à **initier la création d'un corps des AESH**. Le texte initial s'en est ainsi trouvé vidé de sa substance.

Les sénateur·rices opposé·es à cette mesure considèrent que les AESH — dont la plupart sont sous contrat de 24 heures d'accompagnement — ne travaillent pas à temps plein. Le ministre de l'Éducation nationale (la ministre de l'Agriculture ayant brillé par son absence) a affirmé que la création d'un statut de fonctionnaire poserait trop de difficultés : la définition d'un temps plein hebdomadaire (« les temps incomplets des AESH sont liés à la nature même de l'accompagnement »), la variabilité annuelle des besoins dans les établissements, la mise en place d'un système de mutation, etc. Il a également avancé un coût de 4,3 milliards d'euros pour justifier ce refus.

En l'absence d'une réflexion effective amenant à des solutions concrètes, et en renonçant face à de prétendues difficultés de mise en œuvre, les AESH resteront donc cantonné·es à un statut précaire et incertain, avec un avenir professionnel soumis aux décisions annuelles d'accompagnement.

Le SEA-UNSA continuera à défendre les AESH et à militer pour une reconnaissance pleine et entière de ces collègues indispensables à la réussite des apprenant·es à besoins particuliers présent·es dans nos EPLEFFPA.

